



Délégation Santé Démocratie en santé

Appel à projets 2026

Date limite de dépôt : 15 novembre 2025

PRÉSENTATION

Cher.es partenaires,

Dans le cadre de sa politique de prévention santé, réaffirmée par la réalisation du plan local de promotion santé (PLPS) 2023-2026 et plus récemment par le contrat local de santé (CLS) délibéré le 2 février 2024, la délégation Santé de la Ville de Lille apporte son soutien aux associations qui tendent à améliorer l'accès et l'accompagnement des personnes vers leurs droits, la prévention et les soins, au travers notamment de l'éducation « par les pairs ».

En effet, la santé n'est pas perçue de la même manière par les habitants d'un quartier, par les professionnels ou par les élus locaux. Le travail des habitant.e.s relais santé, par leur expérience, leur connaissance des difficultés et des réalités des autres habitants de la ville ou du quartier, s'avère être une source non négligeable d'informations sur les questions de santé perçues, mais également un levier facilitateur du travail de prévention avec les habitants.

Plus précisément, le dispositif « ambassadeur », mis en œuvre sur les quartiers « politique de la ville » depuis 2015 a pour objectifs :

- D'aller vers les publics les plus isolés par le biais des pairs
- De mettre en place des actions de santé co-construites avec les habitants, plus adaptées à leurs attentes
- De permettre une meilleure représentativité des habitants auprès des institutions

Les ambassadeurs santé suivent ainsi un plan de formation qui leur permet de mieux comprendre les politiques et les enjeux de santé publique, les droits en santé, d'avoir des notions d'écoute active, de savoir orienter vers les professionnels ressources. Ils sont ensuite accompagnés dans la réalisation de leurs propres projets santé.

Piloté à ce jour par les Pôles Ressources Santé uniquement, ce dispositif se veut ouvert à l'ensemble des partenaires investis sur les questions de santé.

C'est ainsi que la Ville de Lille veut s'appuyer sur un partenariat fort avec les acteurs de terrains et professionnels de santé pour une mise en œuvre efficace de sa politique de santé.

Marie-Christine STANIEC WAVRANT

Adjointe au Maire déléguée à la santé



LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Les acteurs concernés

L'appel à projets est ouvert à toutes les associations investies sur les questions de prévention santé et dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire lillois.

- Les actions éligibles

Les actions proposées devront obligatoirement répondre à l'un des axes suivants (les deux axes peuvent être cumulés au sein d'un même projet) :

Axe 1 : Développement du réseau des Ambassadeurs Santé

Seront éligibles les actions visant à faire connaître auprès des publics ce qu'est un habitant relais santé, à les repérer, les sensibiliser aux questions de santé, les former (1), etc.

Axe 2 : Développement d'une action de prévention santé par les Ambassadeurs Santé

Seront éligibles exclusivement les actions de prévention santé portées (pour tout ou partie) par des ambassadeurs santé

*(1) un module de formation est proposé par le service santé de la ville de Lille. **La participation des nouveaux ambassadeurs à ce module sera une condition de l'accord de la subvention.** Pour les ambassadeurs déjà engagés, des modules de remise à niveau pourront être également proposés avec participation obligatoire.*

Les actions peuvent concerner tous les domaines d'activités et tous les publics, en lien avec la santé.

Les appels à projets sont conçus pour le développement d'action en lien avec les orientations politiques. Les dépenses de fonctionnement pérennes des associations ne sont pas éligibles et le financement apporté porte sur des actions, qui peuvent être des actions qui se renouvellent d'année en année ou être des nouvelles actions.

Le financement de l'action sera conditionnel : le porteur de projet devra présenter, à la fin de son initiative, un bilan qualitatif, quantitatif et financier. En l'absence de ce bilan, la ville se réserve le droit de réévaluer la subvention qui était à allouée au démarrage du projet

La pérennisation de l'action doit être recherchée par la sollicitation de co-financements autres que celui qui peut être apporté par la Ville de Lille, par une prise de relai des droits communs ou de l'autofinancement, etc.

Le projet ne doit pas relever exclusivement de l'organisation d'un événementiel.

Pour les actions reconduites : le bilan qualitatif et financier N-1 (formulaire type) devra obligatoirement être joint à la demande de subvention 2026

L'INSTRUCTION

L'appel à projets « Démocratie en santé » s'inscrit de manière transversale dans les objectifs du Plan de Promotion Santé avec les priorités reprises ci-dessous et une attention particulière pour les populations fragilisées.

Les axes thématiques retenus :

- Santé mentale : accompagnement vers le soin, formation des accueillants et des lillois, prévention du harcèlement...
- Comportement favorable à la santé :
 - o Prévention des addictions et conduites à risques : action de prévention, développement des compétences psychosociales, aide et accompagnement à la réduction des risques...
 - o Sexualité et conduites à risque : actions de sensibilisation auprès des publics de tout âge, éducation sexuelle, consentement, identité sexuelle...
 - o Prévention et dépistage des cancers : action de communication des campagnes de dépistages, organisation de dépistages, vaccination HPV...
 - o Prévention et dépistage des risques cardiovasculaires : action de communication des campagnes de dépistages, organisation de dépistages, sensibilisation aux comportements favorisant la bonne santé cardiovasculaire...
- Sport santé : favoriser l'activité physique pour les publics les plus sédentaires, actions visant à mesurer les bienfaits de l'activité sur la santé...
- Santé environnementale : éducation et rééducation alimentaire (produits de saison, locaux...), ateliers d'informations sur les perturbateurs endocriniens, sur la qualité de l'air...

Les modalités d'évaluation :

L'action doit s'inscrire dans la durée, sur le territoire et en lien avec les partenaires.
Les critères d'évaluation devront être explicitement présentés dans la réponse à l'appel à projet, la délégation pourra vous demander de les compléter, les modifier.

Plus d'informations :

Service Santé _ CCAS de Lille
Petite Maison entre les pavillons 3 et 4
Hôtel de Ville
Place Augustin Laurent _ 59000 Lille

cdelommez@mairie-lille.fr
03.20.49.20.39

LA DEMANDE DE SUBVENTION

En raison de l'intrusion informatique dont a été victime la Ville de Lille, les demandes de subventions ne peuvent plus être déposées sur le site subventions.mairie-lille.fr.

La Ville vous tiendra informé dès réouverture du site.

Dans l'attente, les demandes devront être envoyés via le formulaire en pièce jointe à :

- service.sante@mairie-lille.fr
- subventiond2s@mairie-lille.fr avec les pièces demandées ci-dessous :
 - o En cas de renouvellement d'une demande, le CR financier de l'année précédente, formulaire à remplir disponible ici <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>
 - o Pour toute première demande ou en cas de changement : Statuts, RIB de l'association, liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration
 - o Pour toutes les demandes : Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale, derniers documents comptables, attestation d'assurance 2026, RIB de l'association
 - o ATTENTION : les comptes 2025 et PV d'AG 2026, s'ils ne peuvent être transmis immédiatement, sont à transmettre au service concerné dès qu'ils seront disponibles

